

POUR VOUS  
**LE DÉPARTEMENT AGIT !**

  
**SAÔNE  
& LOIRE**  
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

## VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

### ORDRE DU JOUR

#### 9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

RAPPORT 100

➔ **INSTALLATION DE MONSIEUR SÉBASTIEN RAGOT ET DU NOUVEAU BUREAU DÉPARTEMENTAL SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN MARTIN**

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 112

➔ **CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE À SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL**

Acquisition des parcelles AD n°87 et 181 à Saint-Gengoux-le-National

RAPPORT 113

➔ **CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE À CUISERY**

Acquisition des parcelles AV n°34,35, 36, 37 à Cuisery

RAPPORT 114

➔ **CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE À CLUNY**

Acquisition de la parcelle B n°659 à Cluny

RAPPORT 115

➔ **ENGAGEMENT À CONSTRUIRE LA GENDARMERIE DE MONTCHANIN**

RAPPORT 306

➔ **GESTION DE LA CRISE SANITAIRE : LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)**

Subvention exceptionnelle à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

RAPPORT 303

➔ **APPEL À PROJETS TERRITOIRES**

Adoption du règlement d'intervention 2026

RAPPORT 305

➔ **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES 2025-2029**

Rapport d'information sur la mise en place d'un Espace Numérique de Travail commun (ENT) dans tous les collèges du département pour la rentrée scolaire de septembre 2026

RAPPORT 403

➔ **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES**

Nouveau Schéma 2026-2032

RAPPORT 302

➔ **RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025**

RAPPORT 101

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2025**

Décision Modificative n°2

RAPPORT 103

➔ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

Créations, révisions et information

RAPPORT 102

➔ **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

RAPPORT 202

➔ **ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES - ENFANCE - SERVICES DE SUIVI ACCUEIL FAMILIAL**

Rapport d'orientations budgétaires pour la tarification 2026

RAPPORT 106

➔ **ÉGALITÉ FEMMES HOMMES**

Actions menées en faveur du personnel départemental et des usagers dans le cadre des politiques publiques départementales

## LES RAPPORTS SANS DÉBAT

### RAPPORT 104

#### ➔ REMISES GRACIEUSES

### RAPPORT 105

#### ➔ RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNÉE 2024 - Présentation du Rapport social unique pour l'année 2024 avec indication des moyens budgétaires et en personnel dont dispose le Département

### RAPPORT 107

#### ➔ PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Transformation et suppression de poste

### RAPPORT 108

#### ➔ INDEMNITÉS DE SINISTRES - Information

### RAPPORT 109

#### ➔ MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT Information

### RAPPORT 110

#### ➔ REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information

### RAPPORT 111

#### ➔ BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC L'ASSOCIATION LE PRADO POUR LE VILLAGE D'ENFANTS DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL - Avenant n°1

### RAPPORT 201

#### ➔ MISSION SANTÉ - Soutien en faveur de l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL)

### RAPPORT 203

#### ➔ CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE - Renouvellement des conventions pour la période 2026-2028

### RAPPORT 301

#### ➔ APPROBATION DES RAPPORTS

#### D'ACTIVITÉS 2024 - SEM d'aménagement Val de Bourgogne (SEMVAL), SEM Patrimoniale Sud Bourgogne (SEMPAT), SPL Sud Bourgogne Aménagement et SPL Maconnais Val de Saône Bourgogne du Sud (SPL71)

### RAPPORT 304

#### ➔ PLAN TOUS À VÉLO - Renouvellement du dispositif d'aide « Tous à Vélo »

### RAPPORT 401

#### ➔ DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU TOURISME - Convention de partenariat relative à la Grande Traversée du Massif Central à VTT Plan d'actions 2026-2027

### RAPPORT 402

#### ➔ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ71) - Désignation des conseillers départementaux appelés à siéger aux réunions du CDJ 71 Mandat 2025 2027

### RAPPORT 404

#### ➔ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES - Présentation de la programmation départementale 2025-2026

### RAPPORT 405

#### ➔ PRIX GUILLON 2026 - Attribution des prix aux lauréats du concours

# HOMMAGES

Depuis la dernière assemblée départementale, deux anciens conseillers généraux sont décédés : Dominique Commeau, maire d'Étang-sur-Arroux à l'âge de 70 ans, et Camille Dufour, ancien maire du Creusot, à l'âge de 100 ans.



## DOMINIQUE COMMEAU

**C'est un élu passionné, engagé, à l'écoute et au service des administrés et de la commune d'Étang-sur-Arroux, et plus largement, des habitants de l'Autunois-Morvan, qui nous a quittés le vendredi 24 octobre 2025.**

Agé de 70 ans, Dominique Commeau, maire d'Étang-sur-Arroux, vice-président de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, et ancien conseiller général du canton de Saint-Léger-sous-Beuvray, de 2011 à 2015, n'a pas eu raison de la maladie.

Comme beaucoup, j'entretenais de très bonnes relations avec lui, avant que je ne sois élu à présidence du Département, et lorsqu'il était maire.

Les nombreux témoignages à l'annonce de sa disparition ont fait état de la gentillesse de l'Étangeois, de son engagement sans faille, de sa disponibilité, de son écoute, de ses actions, et surtout de sa passion de la chose publique chevillée au

corps.

Elu pour la première fois au conseil municipal en 1989 jusqu'en 2014, Dominique Commeau a été adjoint au maire pendant 13 ans, à partir de 2001, avant de briguer le poste de maire.

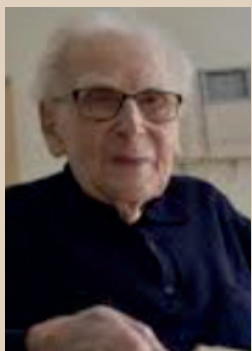
En parallèle de ses responsabilités communales, il a exercé deux mandats communautaires :

➡ à la Communauté de communes Beuvray-Val d'Arroux de 2008 à 2013, en tant que vice-président

➡ au sein de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan en tant que vice-président depuis 2017.

Des mandats au cours desquels il a conduit de nombreux projets, en veillant à l'action de proximité et à la qualité de vie des citoyens.

Une confiance des habitants et de ses pairs renouvelée, et un sens du service public qui lui ont valu d'être décoré, en janvier dernier, de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon or, pour 35 années de mandat.



## CAMILLE DUFOUR

**Camille Dufour est décédé le 18 novembre 2025, quelques semaines après avoir fêté ses 100 ans.**

D'abord élu conseiller général en 1976, c'est un an plus tard, en 1977, qu'il devenait maire du Creusot. Des fonctions qu'il a occupées pendant 18 ans jusqu'en 1995.

Par ailleurs président de la Communauté urbaine du Creusot jusqu'en 1989, conseiller régional de Bourgogne

Engagé dans la vie professionnelle comme en politique, il était connu pour avoir initié la modernisation de la ville.

En un siècle, Camille Dufour a vécu des moments historiques comme la seconde guerre mondiale ou mai 68 ; des événements que l'édile, à sa retraite, avait souhaité partager dans les Editions du Creusot qu'il avait fondées avec deux amis.

C'est après avoir fêté remarquablement son 100<sup>e</sup> anniversaire que l'ancien conseiller général a quitté ce monde.

## INSTALLATION DE MONSIEUR SÉBASTIEN RAGOT ET DU NOUVEAU BUREAU DÉPARTEMENTAL SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN MARTIN

L'Assemblée départementale a procédé au remaniement de son exécutif après que Sébastien Martin a démissionné de ses fonctions au Département de Saône-et-Loire. Une prise en compte effective depuis le 7 novembre 2025.

Confirmé dans ses fonctions de député le 10 octobre 2025 puis nommé ministre le 12 octobre qui a suivi, Sébastien Martin a en effet dû se conformer aux obligations du règlement électoral pour ses mandats locaux.



**Sébastien Ragot** a intégré l'Assemblée départementale ce vendredi 21 novembre 2025.



1<sup>re</sup> vice-présidente  
**Amelle Deschamps**, chargée des familles, de la protection de l'enfance et des violences intrafamiliales

2<sup>e</sup> vice-présidente

**Claude Cannet**, chargée du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de l'action sociale

3<sup>e</sup> vice-président

**Anthony Vadot**, chargé des finances et de l'administration générale, de l'aménagement et des aides aux territoires, de la ruralité, des routes et infrastructures, de la RCEA

4<sup>e</sup> vice-président

**Frédéric Brochot**, chargé de l'agriculture, de la viticulture, de l'alimentation et des fonds européens

5<sup>e</sup> vice-présidente

**Catherine Amiot**, chargée de la transition écologique, du plan environnement, des mobilités douces et des forêts

6<sup>e</sup> vice-présidente

**Christine Robin**, chargée de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, de la formation, de l'économie sociale et solidaire, de la politique de la ville

7<sup>e</sup> vice-président

**Jean-Patrick Courtois**, chargé des relations institutionnelles, des relations internationales, de la sécurité et de la prévention de la délinquance

8<sup>e</sup> vice-président

**Dominique Lotte**, chargé de la santé, de la citoyenneté et des services publics

9<sup>e</sup> vice-présidente

**Élisabeth Roblot**, chargée du tourisme et de l'attractivité du territoire

10<sup>e</sup> vice-présidente

**Mathilde Chalumeau**, chargée de l'éducation, des collèges et de la jeunesse

11<sup>e</sup> vice-président

**Arnaud Durix**, chargé du Très Haut Débit, du développement et des usages numériques et de l'Intelligence Artificielle

12<sup>e</sup> vice-président

**Jean-Vianney Guigue**, chargé de l'habitat

13<sup>e</sup> vice-présidente

**Sophie Clément**, chargée de la vie associative

14<sup>e</sup> vice-président

**Pierre Berthier**, chargé du sport

15<sup>e</sup> vice-président

**Hervé Reynaud**, chargé de la culture et au patrimoine

### Les conseillers délégués :

**Jean-Claude Becousse**, délégué à l'eau et à la prévention des risques

**Nathalie Damy**, déléguée à l'égalité Femmes/Hommes et aux violences intra-familiales

**Carole Chenuet**, déléguée à l'action sociale territorialisée et à la coordination du Fond Solidarité Logement

**Michel Duvernois**, délégué à l'aménagement du territoire

**Chantal Gien**, déléguée à la ruralité



**Jean-Vianney Guigue** sera le nouveau président du groupe UASL.



## GENDARMERIE

### Historique en marge des 4 rapports présentés à l'assemblée

**En 2022**, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, est interpellé par le commandant du Groupement de gendarmerie départemental, avec le préfet Julien Charles, sur le problème de financement pour la rénovation de 8 gendarmeries en Saône-et-Loire.

**Le 30 mars 2023**, l'assemblée départementale acte le financement de la construction de 8 à 12 gendarmeries à Cuisery, Saint-Gengoux-le-National, Bourbon-Lancy, Cluny, Saint-Germain-du-Plain, Montchanin, Verdun-sur-le-Doubs (Ciel) et Saint-Martin-en-Bresse.

**5 mois plus tard, le 31 août**, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérald Darmanin, signe à Mâcon, la convention actant cet engagement.

Convention qui marque l'**aboutissement de 12 mois de travail entre le Département, la Préfecture, la Direction générale de la gendarmerie nationale et le ministère**, pour 12 projets de constructions et 4 projets supplémentaires dans le cadre du Plan national des « 200 brigades » à Toulon-sur-Arroux, Pierreclos, Lux et Autun.

**Pour le Département de Saône-et-Loire, c'est un engagement financier de 35 à 45 millions d'euros**, assuré par l'Etat, d'une durée de loyer minimale de 27 ans, ainsi que des loyers réactualisés par rapport à la situation actuelle.

**Un projet porté jusqu'à fin 2029**, selon un cadencement de 2 à 3 brigades de gendarmeries par an, soit 20 à 30 logements par an.

**Dans un courrier du 11 septembre dernier**, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bruno Retailleau, informe le président Accary que la commune de Toulon-sur-Arroux est sélectionnée pour accueillir une nouvelle brigade de gendarmerie.

Pour rappel : **la première pierre de la nouvelle gendarmerie de Bourbon-Lancy** se fera début 2026.

👉 **L'assemblée départementale doit aujourd'hui voter quatre rapports pour la construction des futures gendarmeries de Saint-Gengoux-le-National, Cuisery, Cluny et Montchanin.**

## RAPPORT 112

### CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE À SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

#### Acquisition des parcelles AD n°87 et 181 à Saint-Gengoux-le-National

Le 30 mars 2023, l'Assemblée départementale a adopté une convention relative aux effectifs et à l'immobilier locatif de la Gendarmerie Nationale en Saône-et-Loire. Un témoignage de l'engagement affirmé du Département à préserver un maillage de proximité de la gendarmerie.

Dans ce cadre, un ténement foncier a été proposé par la commune de Saint-Gengoux-le-National afin d'accueillir la nouvelle gendarmerie

➤ Le Département va acquérir à l'euro symbolique, frais d'actes notariés en sus, les parcelles cadastrées AD n°87 et AD n°181, d'une surface totale de 3 000 m<sup>2</sup>, en vue de réaliser la gendarmerie de Saint-Gengoux-le-National. Sous réserve d'obtenir le permis de construire.

## RAPPORT 113

### CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE À CUISERY

#### Acquisition des parcelles AV n°34,35, 36, 37 à Cuisery

Il s'agit du même objet que le rapport 112, avec un ténement foncier proposé par la commune de Cuisery afin d'accueillir la nouvelle gendarmerie.

➤ Le Département va acquérir à l'euro symbolique, frais d'actes notariés en sus, les parcelles cadastrées Section AV n° 34, 35, 36 et 37 à Cuisery, d'une surface totale de 3 518 m<sup>2</sup>, en vue de réaliser la gendarmerie de Cuisery. Sous réserve d'obtenir le permis de construire.



## RAPPORT 114

### CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE À CLUNY

#### Acquisition de la parcelle B n°659 à Cluny

Il s'agit du même objet que les rapports 112 et 113, avec un ténement foncier identifié par la commune de Cluny afin d'accueillir la nouvelle gendarmerie.

Il s'agit de la parcelle B 659 au lieu-dit « les Chênevières », rue du lieutenant Maurice Lacogue, d'une surface de 5 600 m<sup>2</sup> environ. La surface définitive sera précisée à l'avancement du projet lors de l'établissement d'un document d'arpentage par un géomètre.

L'acquisition définitive du terrain interviendra à la suite de l'obtention du permis de construire de la gendarmerie de Cluny, purgé des délais de recours des tiers, soit courant 2027.

➤ **Le Département va acquérir à l'euro symbolique, frais d'actes notariés en sus, parcelle B 659 au lieu-dit « les Chênevières », rue du lieutenant Maurice Lacogue, d'une surface de 5 600 m<sup>2</sup> environ en vue de réaliser la gendarmerie de Cluny. Sous réserve d'obtenir le permis de construire.**

## RAPPORT 115

### ENGAGEMENT À CONSTRUIRE LA GENDARMERIE DE MONTCHANIN

À ce jour, 11 projets de construction de gendarmerie ont été identifiés et font l'objet d'une planification opérationnelle jusqu'en 2029 :

- Cuisery,
- Saint-Gengoux-le-National,
- Bourbon-Lancy, Cluny,
- Saint-Germain-du-Plain,
- Montchanin,
- Verdun-Ciel,
- Saint-Martin-en-Bresse,
- Toulon-sur-Arroux,
- Lux ,
- Pierreclos.

Le financement des opérations de construction de gendarmerie est assuré en partie par le versement de subventions, dont les modalités d'attribution sont fixées par les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

Ce décret porte également sur les modalités de fixation des loyers qui seront versés au Département par la Gendarmerie Nationale.

Aussi, d'après les dispositions de ce décret, le Département **doit approuver par délibération** la construction des gendarmeries.

➤ **La délibération du 30 mars 2023** a acté l'engagement du Département de Saône-et-Loire à réaliser les opérations de construction des 4 premiers projets à Cuisery, Saint-Gengoux-le-National, Bourbon-Lancy et Cluny.

➤ **La délibération du 22 novembre 2024** a acté l'engagement du Département de Saône-et-Loire à réaliser les opérations de construction de deux projets à Toulon-sur-Arroux et Verdun-Ciel.

➤ **L'assemblée départementale prend par délibération l'engagement à réaliser cette opération à Montchanin, et approuve les conditions de location.**



# AGRICULTURE

## RAPPORT 306

### GESTION DE LA CRISE SANITAIRE : DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)

#### Subvention exception à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) est une maladie virale émergente, touchant les bovins, et dont la gestion nécessite une forte coordination entre l'État, les collectivités et la profession agricole. La DNC impacte directement :

- ➔ les cheptels bovins
- ➔ les exploitations agricoles
- ➔ la sécurité sanitaire du département
- ➔ la continuité économique des filières locales.

**Depuis le 11 octobre 2025, la Saône-et-Loire est particulièrement concernée** avec 2 zones réglementées dans le département (184 communes à ce jour) suite à des foyers dans deux départements limitrophes : l'Ain et le Jura.

**La mise en place de ces zones réglementées implique la vaccination obligatoire de l'ensemble des bovins présents dans cette zone soit environ 90 000 bovins.**

Cette campagne représente une mobilisation logistique et technique sans précédent pour la filière bovine départementale. Elle nécessite d'intervenir dans un délai très court sur des milliers d'animaux répartis dans des centaines d'exploitations (au minimum 719 élevages), avec des conditions d'accès et de contention parfois difficiles, notamment pour les élevages allaitants où les équipements de contention sont souvent fixes et éloignés des pâtures.

**Le Département souhaite soutenir la Chambre d'Agriculture, afin d'assurer la réussite de la campagne vaccinale.**

L'acquisition de matériel représente donc une réponse concrète, immédiate et essentielle à la bonne mise en œuvre de la campagne vaccinale sur le terrain. Cet investissement s'avère essentiel pour garantir la réussite opérationnelle et la sécurité de cette campagne sanitaire d'envergure, conduite dans des délais particulièrement contraints et dans un contexte de forte mobilisation des éleveurs et des vétérinaires de terrain.

**Le Département de Saône-et-Loire est partenaire du dispositif de gestion de crise en raison :**

- ➔ de sa compétence en matière d'appui à l'agriculture
- ➔ de l'impact direct de cette crise sur l'économie rurale
- ➔ de la nécessité de soutenir les exploitations touchées.

Le Département apporte principalement :

- ➔ un soutien financier
- ➔ un soutien logistique, notamment par ses agents des routes pour faciliter la circulation et l'acheminement du matériel sur le terrain.

➔ **Le Département de Saône-et-Loire accorde à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 €, dont le versement interviendra en une seule fois sur présentation des justificatifs et sur sa demande, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la dermatose nodulaire contagieuse.**



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## RAPPORT 303

### APPEL À PROJETS TERRITOIRES

#### Adoption du règlement d'intervention 2026

Depuis 2015, l'Assemblée départementale a défini les bases d'une nouvelle approche de l'intervention départementale à destination des territoires, revisitant ainsi en profondeur ses modalités de soutien et, plus généralement, de relation du Département avec les collectivités locales.

Le dispositif de l'Appel à projets départemental, désormais reconduit chaque année, visait la simplification des règlements départementaux pour plus de lisibilité et une approche facilitée. C'est une enveloppe totale de 11 M€ : 9,5 M€ d'aides aux communes et 1,5 M€ pour les projets structurants des intercommunalités.

#### Depuis 2015

- ➔ 4 732 projets soutenus
- ➔ 101 M€ d'aide départementale
- ➔ 822 M€ de travaux générés

#### En 2025

- ➔ 420 projets
- ➔ 11 M€ d'aides (rallonge de +1,5 M€)
- ➔ 99 M€ de travaux générés.

#### En 2026

Maintien du soutien aux petites communes (<150 habitants) :

- ➔ seuil de dépenses abaissé à 5 000 €

#### Enveloppe totale :

- ➔ 11 M€ dont 1,5 M€ pour les projets structurants

#### Priorisation des projets pour maîtriser l'enveloppe :

- ➔ 1<sup>er</sup> dossier : financé prioritairement
- ➔ 2<sup>e</sup> dossier : financé selon reliquat

#### Calendrier inchangé

- ➔ dépôt avant le 31 décembre 2025
- ➔ attribution des subventions en mars 2026

➔ **Le Département lance une nouvelle édition de l'appel à projets Territoires pour l'année 2026, et approuve à ce titre le Règlement de l'appel à projets 2026 départemental et ses modalités d'intervention, sous réserve du vote des crédits au Budget primitif 2026.**

#### **Rapport d'information sur la mise en place d'un Espace Numérique de Travail commun (ENT) dans tous les collèges du département pour la rentrée scolaire de septembre 2026**

Dans le cadre du Schéma départemental des usages et services du numérique (SDUSN) adopté par l'Assemblée départementale du 27 mars 2025, l'action « Déployer et animer dans tous les collèges un Espace Numérique de Travail commun (ENT) » a été identifiée afin de proposer une solution de qualité commune à l'ensemble des collèges assurant ainsi l'équité.

**À ce titre, le Département va mettre en place un Espace numérique de travail à la rentrée scolaire de septembre 2026**, dans l'objectif de favoriser la cohérence et l'appropriation de l'ensemble des actions menées en faveur des collèges par les familles, les professeurs, les principaux, les agents départementaux et les élèves, et de développer des échanges directs entre le Département et les familles.

La mise en place de cette solution unique permet, d'une part, de garantir l'équité des apprentissages pour les élèves et d'enrichir les potentialités éducatives, et d'autre part, d'ouvrir des perspectives importantes dans le cadre du pilotage et de la gestion des collèges en permettant de consolider des données comparables et analysables.

➤ **Le Département prend acte de la démarche engagée pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail commun (ENT) dans tous les collèges du département pour la rentrée scolaire de septembre 2026.**



# CULTURE

## RAPPORT 403

### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES

#### Nouveau Schéma 2026-2032

A l'heure où les fractures sociales, territoriales et numériques interrogent notre capacité collective à faire société, l'art apparaît plus que jamais comme un espace d'expression, de rencontres et d'émancipation.

C'est ce qui a guidé le Département de Saône-et-Loire dans la rédaction du nouveau schéma des enseignements et pratiques artistiques 2026-2032, avec la volonté d'une offre de qualité partout, en ville comme à la campagne.

Véritable pilier de la politique éducation artistique et culturelle du Département, ce schéma est la pierre angulaire de toutes ces dynamiques qui font la Saône-et-Loire. **Pour cela il se dote de plusieurs outils :**

- ➔ Des règlements d'intervention qui viennent soutenir un réseau riche et en mouvement d'enseignement spécialisé
- ➔ Des dispositifs de subvention pour impulser de nouveaux projets à l'échelle locale
- ➔ Une programmation départementale annuelle pour enrichir la qualité de l'enseignement spécialisé, soutenir la professionnalisation d'artistes en devenir

et promouvoir les pratiques artistiques pour tous et tout au long de la vie.

➔ Et enfin, une ingénierie de terrain compétente et réactive qui identifie le Département comme échelon de proximité et animateur de ce réseau.

#### **Le schéma 2026 – 2032 comprend aussi des chantiers au long cours :**

- ➔ La mise en œuvre d'une offre de formation annuelle basée sur les attentes des communes
- ➔ La poursuite du développement d'une offre plus inclusive sur le champ du handicap et pour les personnes éloignées de la culture
- ➔ L'accompagnement des pratiques amateurs
- ➔ Et le soutien à la structuration des cultures urbaines.

➔ **Le Département prend acte du bilan du schéma 2020-2025, approuve les orientations du nouveau schéma 2026-2032 ainsi que les règlements qui y sont liés, sous réserve du vote des crédits au budget de chaque année concernée.**



# ENVIRONNEMENT

## RAPPORT 302

### RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Le rapport Développement durable est une obligation légale pour les collectivités de plus de 50 000 habitants depuis 2012. Sans incidence financière, il rend compte de l'impact environnemental, social et territorial de notre politique.

#### ACTIONS PHARES 2025

##### Axe 1 – Territoire et bien-vivre ensemble

###### Tourisme responsable

- ➔ 3 conférences tourisme responsable organisées
- ➔ 10 prestataires « labellisation Clef Verte » accompagnés
- ➔ 4 séjours bas carbone créés avec les Offices de tourisme

###### Culture, sport, associations

- ➔ 240 écoles de sport ; 50 clubs nationaux et 48 comités sportifs accompagnés
- ➔ Asso 71 : 16 flyers, 32 fiches techniques, 4 368 abonnés newsletter, 545 membres sur le groupe Facebook

###### Routes et mobilités

- ➔ 250 à 300 km de travaux routiers réalisés/an
- ➔ Techniques bas carbone : enrobés tièdes, recyclage, graves émulsion, innovations (BBE, Carbolight)
- ➔ 10 000 km de dépendances vertes en fauchage raisonné

##### Axe 2 – Solidarité entre générations et territoires

###### Enfance / Parentalité

- ➔ 691 familles accompagnées
- ➔ 5 173 visites PMI pour les moins de 6 ans
- ➔ 1 643 mineurs/jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance à domicile (2024)

###### Action sociale

- ➔ Nouveau service social départemental : feuille de route renouvelée

###### Numérique

- ➔ L'exposition "Archipel numérique" sensibilise aux traces numériques: 39 agents de la DGAS formés en 2025

###### Alimentation / Solidarités

- ➔ Diagnostic gaspillage dans les collèges : 64 g de déchets/plateau, contre 115 g au niveau national
- ➔ 1 115 000 € de produits locaux achetés via AGRILocal

##### Axe 3 – Environnement et qualité de vie

###### Collèges / Transition écologique

- ➔ 20 collèges labellisés E3D
- ➔ 3 jardins de pluie pédagogiques
- ➔ 2/3 des bâtiments diagnostiqués/rénovés de manière exemplaire d'ici à 2028.

➔ **Le Département prend acte du Rapport développement durable 2025.**

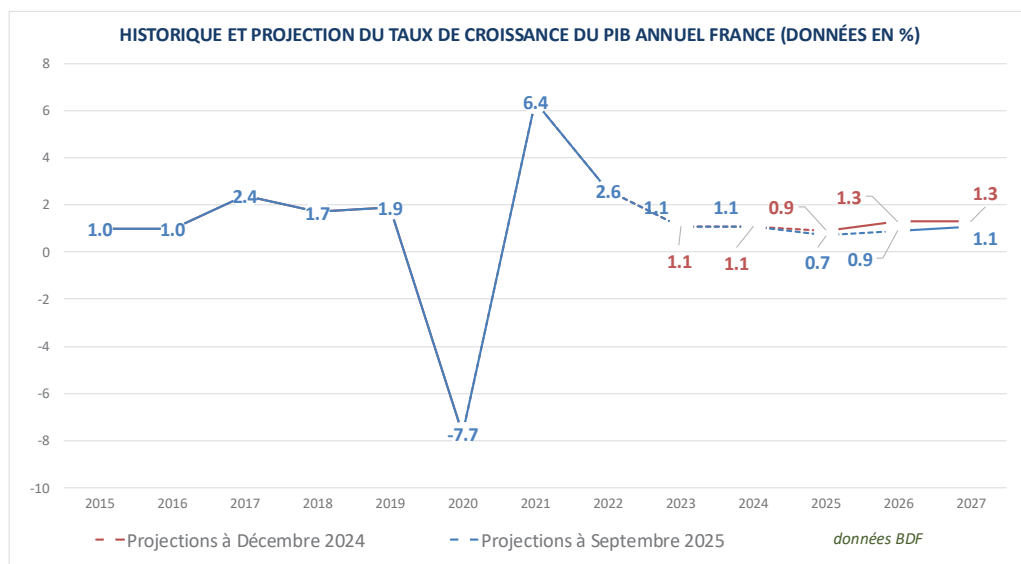
# FINANCES

## RAPPORT 102

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

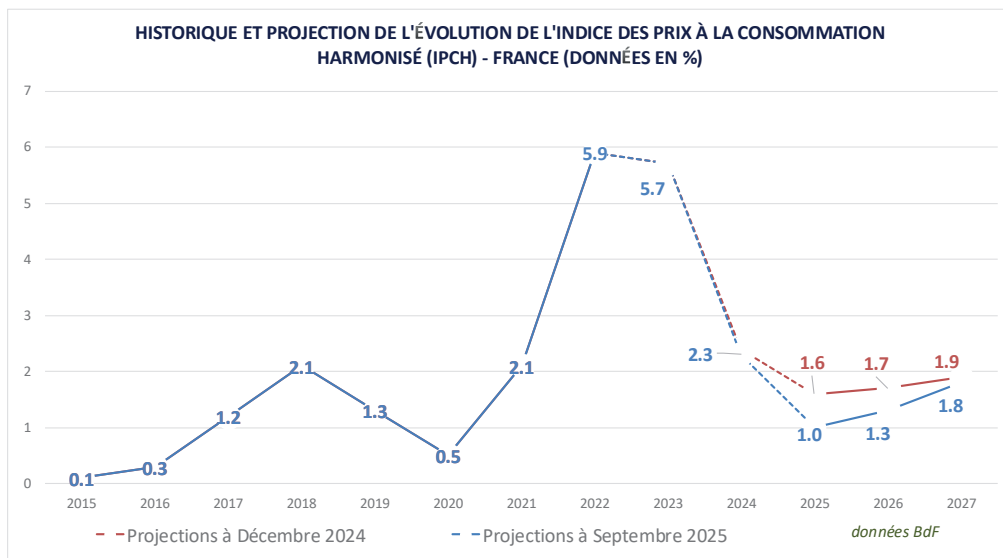
1

UNE CONJONCTURE MACROÉCONOMIQUE QUI SE STABILISE DANS UN CONTEXTE POLITIQUE PERTURBÉ GÉNÉRANT DES INCERTITUDES POUR LES DÉPARTEMENTS



#### ➔ UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE MODESTE

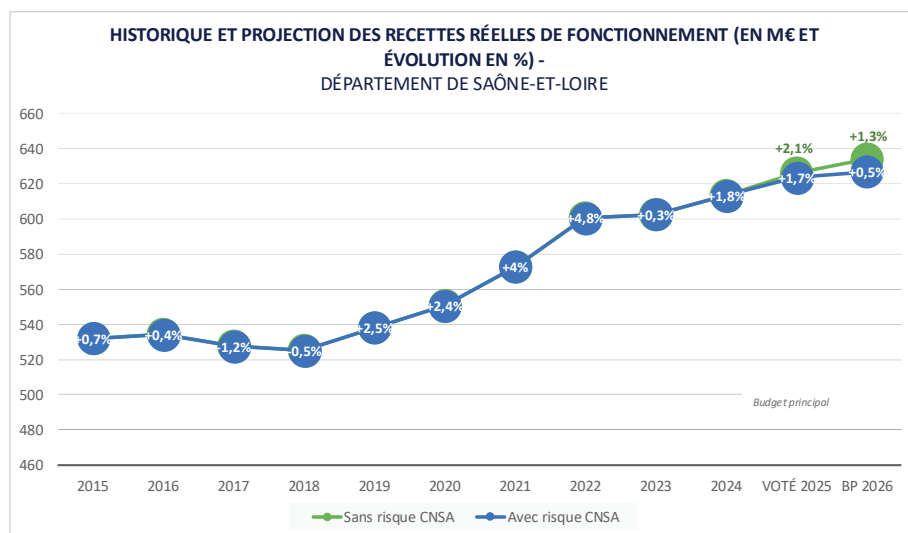
portée par une reprise modérée de la consommation des ménages et de l'investissement privé



➡ **UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE MODESTE**  
vers une stabilisation de l'inflation

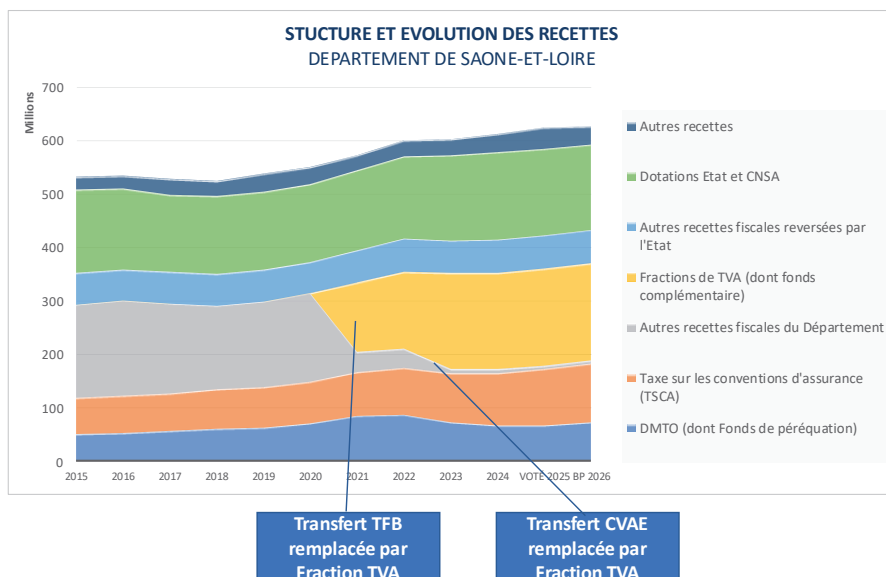
2

## LES RECETTES DÉPARTEMENTALES PÉNALISÉES PAR UNE ALERTE SUR LES CONCOURS 2026 ET EFFETS SUR LA SOUTENABILITÉ DÈS 2026

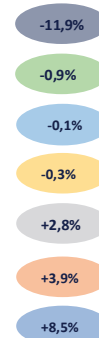


*Projection des recettes du Département avec et sans risque sur les recettes des concours CNSA*

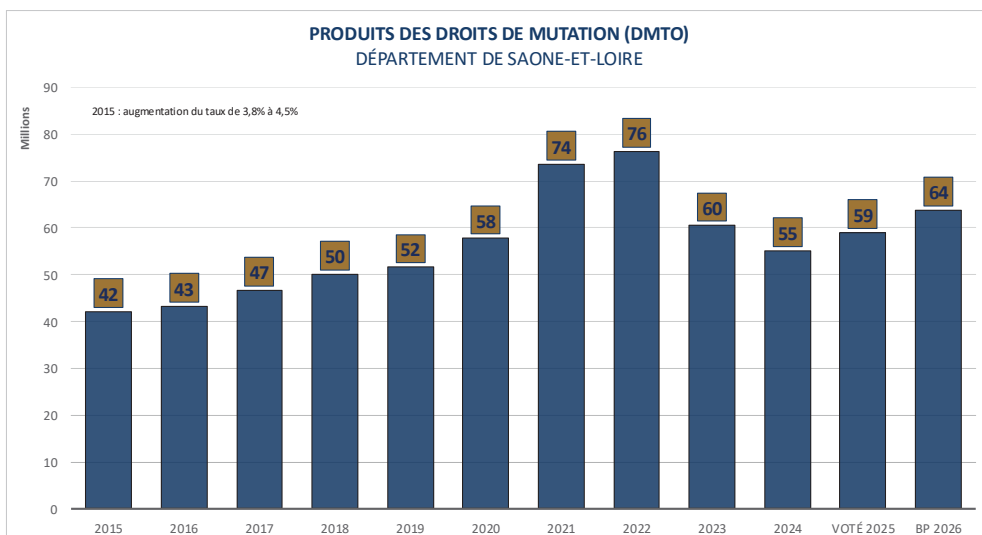
➡ Sans les alertes sur les compensations des dépenses sociales  
**DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES EN 2026**



BP 2026 / Voté 2025



➡ **LES RECETTES SERONT ASSURÉES PAR LE DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ET PAR LA TAXE SUR LES ASSURANCES**

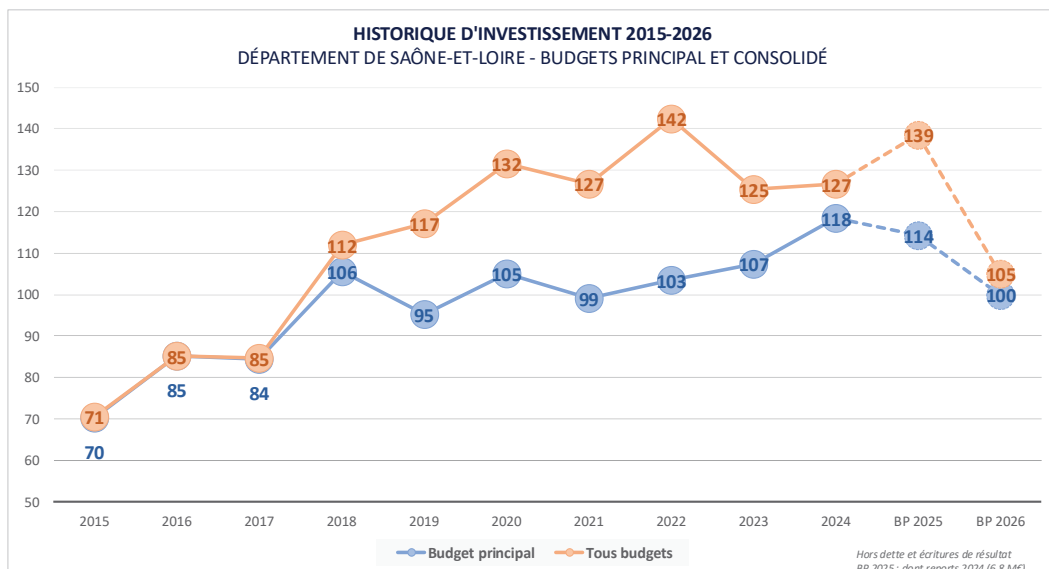


➡ **LA POURSUITE DU REDRESSEMENT DU MARCHÉ IMMOBILIER AMORCÉ EN 2025 PERMET LA PROGRESSION ATTENDUE DES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX (DMTO)**

**3 MALGRÉ UN CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE TRÈS INCERTAIN, LE DÉPARTEMENT MAINTIENT SA VOLONTÉ D'AGIR POUR SON TERRITOIRE**

|                                       |  |  |                                                 |
|---------------------------------------|--|--|-------------------------------------------------|
| INSERTION<br>DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA |  |  | COLLÈGES                                        |
| MAINTIEN À DOMICILE                   |  |  | ATTRACTIVITÉ<br>(ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE) |
| PLAN ENFANCE                          |  |  | VIE DU RÉSEAU THD / FIBRE                       |
| DÉVELOPPEMENT<br>DU CENTRE DE SANTÉ   |  |  | ROUTES / OUVRAGES D'ART                         |
| SOUTIEN AU SDIS / PLAN<br>GENDARMERIE |  |  | AGRICULTURE                                     |
| SOUTIEN AUX TERRITOIRES               |  |  | PLAN ENVIRONNEMENT                              |

➡ **DES BESOINS PRÉGNANTS, VOIRE ACCENTUÉS PAR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DÉGRADÉE DANS LE TERRITOIRE**



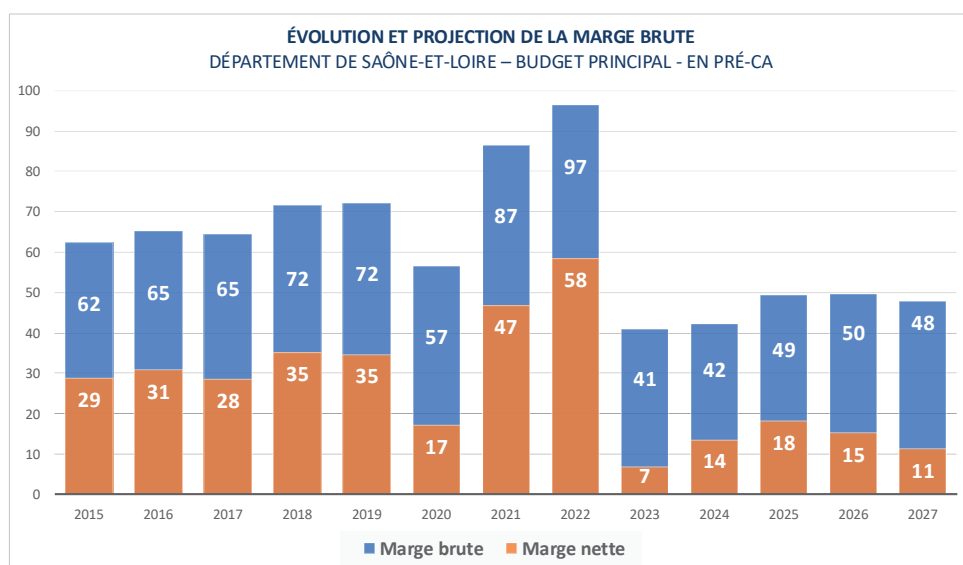
**BP 2026  
(consolidé) :**  
fin du déploiement  
du THD

**BP 2026  
(budget principal) :**  
niveau objectif après les  
efforts supplémentaires

➡ **LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT RESTE ÉLEVÉ POUR PRÉPARER L'AVENIR  
DU TERRITOIRE**

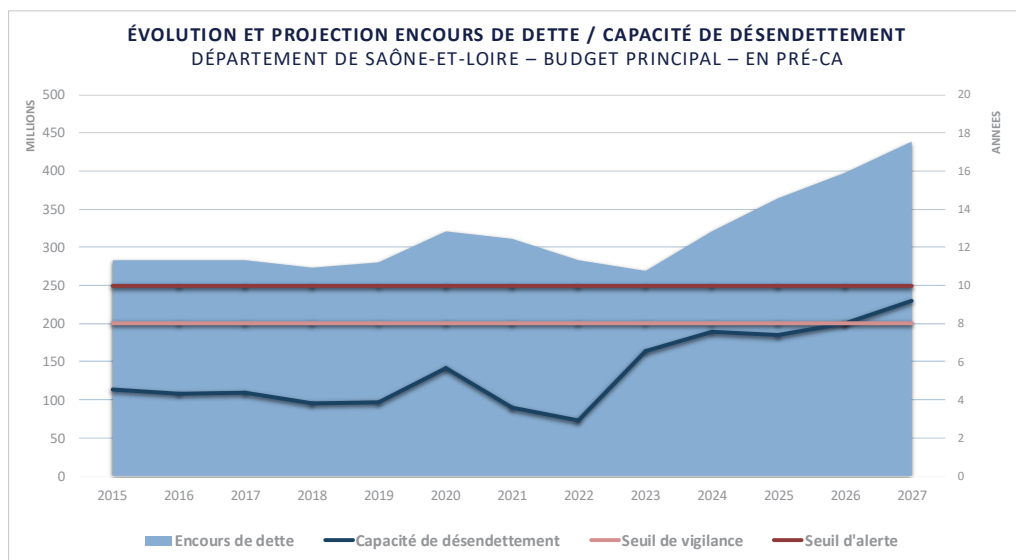
4

**LES EFFORTS ENGAGÉS EN 2025 ONT ÉTÉ NÉCESSAIRES, LA SITUATION OBLIGE À LES  
POURSUIVRE EN 2026 POUR CONSERVER UNE TRAJECTOIRE SOUTENABLE À MOYEN TERME**

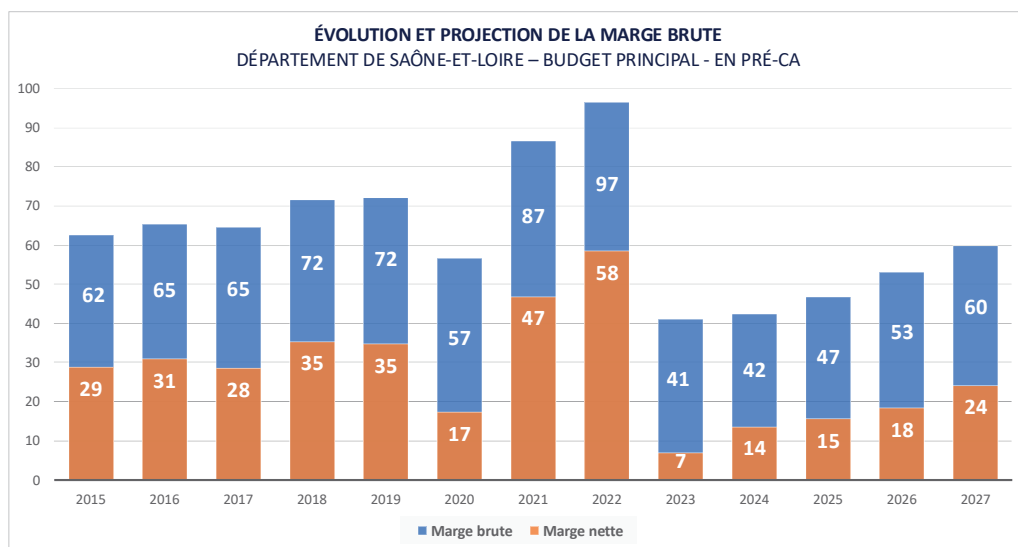


*Sans efforts  
supplémentaires  
sur le fonctionnement*

➡ **UNE MARGE BRUTE QUI NE S'AMÉLIORE PAS SUFFISAMMENT  
POUR ASSURER LA SOUTENABILITÉ À MOYEN TERME**

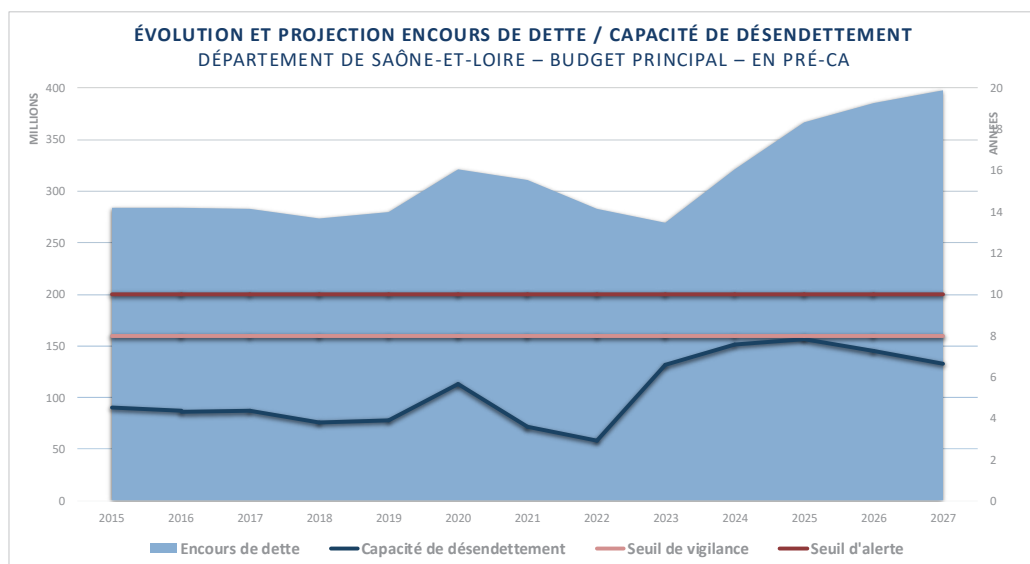


➡ **UN RECOURS À L'ENDETTEMENT TROP IMPORTANT QUI DETERIORERAIT LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT A MOYEN TERME**



*Après efforts supplémentaires sur le fonctionnement*

➡ **DES EFFORTS SUPPLEMENTAIRES POUR SOUTENIR LA PROGRESSION DE LA MARGE BRUTE ET ASSURER LA SOUTENABILITÉ À MOYEN TERME**



*Après efforts  
supplémentaires*

👉 **LA MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT POUR AMÉLIORER LES RATIOS FINANCIERS A L'ÉCHÉANCE DU MANDAT**



**CONTACT PRESSE**  
**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
Edwige Labruyère  
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126  
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78  
[e.labruyere@saoneetloire71.fr](mailto:e.labruyere@saoneetloire71.fr)